

Organigramme de la Curie

Le mot Curie désigne l'ensemble de l'administration civile, ou ecclésiastique, d'une organisation. En l'occurrence il s'agit de celle qui est en place à Rome pour l'Église Catholique.

Le pape :

- Evêque de Rome, s'entoure des conseils nécessaires pour l'accompagnement du peuple de son diocèse.
- Le Pape, premier entre les évêques, a une vocation étendue à l'Église universelle. Pour cela il s'entoure des conseils des cardinaux. Il peut les réunir en consistoire. Les consistoires peuvent avoir un rôle de consultation très précise sur une question ou avoir une forme plus solennelle d'officialisation de décisions.

Les grandes problématiques dont l'Église se préoccupe sont confiées aux dicastères et « Congrégations », à la tête desquelles le Pape nomme le plus souvent un cardinal.

Les dicastères (du grec dikastèrion signifiant « cour de justice ») sont les organismes constitutifs de la curie romaine qui permettent au pape d'exercer son « pouvoir ordinaire, suprême, plénier, immédiat et universel » sur toute l'Église catholique romaine. Si l'on compare la curie romaine à un gouvernement, alors les dicastères sont comparables à des ministères. Chaque dicastère dépend du pape et ne peut agir qu'en son nom et avec son accord.

Jean-Paul II avait réformé l'organisation, François apporte d'autres évolutions. Les dicastères sont :

- La secrétairerie d'État. C'est le dicastère le plus proche du pape. C'est le seul dont les bureaux sont situés au sein du palais apostolique. Le cardinal secrétaire d'État travaille et habite dans la même aile du palais apostolique que le pape. Il est le premier collaborateur du pape dans le gouvernement de l'Église universelle et aussi le représentant du gouvernement civil de l'État de la Cité du Vatican. Il coordonne l'action des autres dicastères et la diplomatie pontificale.

La secrétairerie d'État est constituée par la section pour les Affaires générales, par la section pour les Relations avec les États qui gère la diplomatie pontificale et les ambassades du Saint Siège (nonciature), et, depuis 2017, et par la section pour le Personnel diplomatique du Saint-Siège.

Le secrétaire d'État est le cardinal Piero Parolin. Il est aidé par le substitut pour les Affaires générales, Mgr Luigi Roberto Cona et le secrétaire pour les Relations avec les États, Mgr Miroslaw Stanislaw Wachowski.

- Le secrétariat et le conseil pour l'économie
 - Dicastère pour la communication
 - Dicastère pour les laïcs, la famille et la vie
 - Dicastère pour le service du développement intégral
-
- Les neuf congrégations romaines.

- la congrégation pour la doctrine de la foi ;
 - la congrégation pour les Églises orientales ;
 - la congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements ;
 - la congrégation pour les causes des saints ;
 - la congrégation pour les évêques ;
 - la congrégation pour l'évangélisation des peuples, plus connue sous son ancien nom de *Propaganda Fide* (« propagation de la foi ») ;
 - la congrégation pour le clergé ;
 - la congrégation pour les Instituts de vie consacrée et les Sociétés de vie apostolique ;
 - la congrégation pour l'éducation catholique.
- Les trois tribunaux du Saint-Siège.
 - la Pénitencerie apostolique ;
 - le tribunal suprême de la Signature apostolique ;
 - le tribunal de la Rote romaine.
 - Les conseils pontificaux ainsi que les différents services administratifs chargés des affaires économiques. François a fait passer leur nombre de 12 à 5.
 - Promotion de l'Unité des Chrétiens
Commission pour les relations religieuses avec le Judaïsme
 - Pour les textes législatifs
 - Dialogue interreligieux
Commission pour les relations avec les Musulmans
 - Culture
 - Promotion de la nouvelle évangélisation

Les autres organismes de la curie romaine ne portent pas l'appellation de congrégation. Les dicastères sont juridiquement égaux entre eux, leurs responsables sont nommés par le pape pour cinq ans.

La réforme entreprise par le pape François.

La réforme de la curie romaine entreprise par le pape François depuis le début de son pontificat commence à être visible. De nouveaux dicastères ont été créés :

- Concernant les communications et l'économie, en réponse aux scandales sur ces deux questions (notamment « l'affaire Vatileaks » et les malversations financières) ;
- Celui pour les laïques, la famille et la vie, faisant suite au Synode sur la famille
- Celui pour le développement humain intégral, mis sur pied dans la foulée de l'encyclique *Laudato Si'*.

Il est à noter que ces réformes sont mûries grâce au « C9 », devenu « C8 » (C8 pour groupe de 8 cardinaux réunis autour du pape François). C'est donc d'une démarche collégiale qu'il s'agit.

Le C9 réfléchi sur « *la Curie comme instrument d'évangélisation et de service pour le pape et les Églises locales, la décentralisation, le rôle des nonciatures apostoliques, la sélection et la compétence du personnel, moins clérical et plus*

international, avec une augmentation du nombre de jeunes et de femmes », souligne un communiqué du Saint-Siège.

Parmi les principes retenus pour avancer, il y a la progressivité, il s'agit moins de remplacer des personnes que de convertir les services de la curie afin qu'ils soient « au service » des personnes, de l'église, de l'humanité. Il y a aussi nécessité d'un aggiornamento, c'est à dire d'une actualisation de l'ensemble de l'édifice. Enfin, les réformes essaient de simplifier l'organisation, ainsi plusieurs dicastères ont été regroupés.